

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 9 JUILLET 2025

DELIBERATION N° 2025-18

**AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT
DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST POUR LA PERIODE
2025-2034**

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN après examen du dossier le 18 avril 2025 ;

Entendus son rapporteur, Bruno BORDENAVE

Saisine du CNPN

Suite à la demande du renouvellement de l'agrément national du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) par courrier adressée le 5 décembre 2024 par sa Présidente, Madame Frédéric BONNARD LE FLOC'H, à la Ministre de la Transition écologique, Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, le Conseil national de protection de la nature (CNPN) est saisi pour avis par le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Le CNPN désigne parmi les membres de son GT FFH-CBN un rapporteur pour examiner cette demande et proposer un avis : M. Bruno BORDENAVE, botaniste, membre du CNPN depuis 2017. Les consultations pour ce rapportage ont été effectuées de la mi-décembre 2024 au début avril 2025 auprès de l'équipe du CBNB, de sa Présidence, de son Conseil scientifique (CS), des services de l'Etat en Bretagne et en Pays de Loire et des principales collectivités territoriales adhérentes ou partenaires.

Rapport du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN :

Documentation et rapports consultés :

- Copie du courrier de demande de renouvellement d'agrément national du CBNB adressé le 5 décembre 2025 à la Ministre de la Transition écologique, Mme Agnès Pannier-Runacher par sa Présidente, Mme Frédéric Bonnard Le Floc'h,
- Les 4 volumes de la Demande de renouvellement d'agrément au titre de CBN - Période 2025-2034 :
 - **Volume 1** : Demande formelle (8 pages)
 - **Volume 2** : Bilan d'activités 2013-2023 (196 pp.)
 - **Volume 3** : Perspectives 2024-2033 (6 pp.) qui introduit le document « *Transitions – Projet d'établissement 2024-2033* » du CBN de Brest, daté de juin 2024, de 92 pages,
 - **Volume 4** : Liste des publications du CBN de Brest de 2013 à 2023
- La précédente Demande de renouvellement d'agrément du CBN de Brest - 2013 (194 pp.) et le rapport d'Olivier Manneville « *Rapport pour le renouvellement de l'agrément du Conservatoire Botanique National de Brest* » de septembre 2014 (11 pp.),

Le territoire d'agrément - Depuis 1990, le territoire d'agrément du CBN de Brest couvrait la majeure partie du Massif Armoricaïn avec les 3 régions de Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie (Calvados, Manche et Orne). A la suite de la création du *Conservatoire botanique de Normandie* en 2024, ce territoire d'agrément du CBNB se recentre sur les 2 régions Bretagne et Pays-de-Loire. Il garde une certaine cohérence biogéographique, couvrant une partie conséquente du massif armoricaïn et une petite partie sur le bassin parisien, distincte du point de vue géologique et phytogéographique, avec la Sarthe. Cependant, alors que les charges de fonctionnement des services communs (administration générale, direction scientifique, informatique, documentation, conservation *ex situ*, communication) varient peu, les financements récurrents de l'Etat pour les CBN restent établis sur des critères communs liés notamment à la superficie du territoire. Les contributions statutaires de collectivités normandes sont redirigées vers leur nouveau CBN. *D'où le besoin identifié de trouver un nouvel équilibre comptable à moyen et long terme permettant de garantir la pérennité dans l'accomplissement des missions d'agrément national. Pour consolider et sécuriser le financement et le fonctionnement de l'institution, il importe de poursuivre ou de renforcer les consultations auprès des grandes collectivités de Bretagne et Pays de la Loire (Régions, Départements, Collectivités territoriales communales ou intercommunales), comme le prévoit le projet de l'établissement. La valeur de l'expertise du Conservatoire mobilisée pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion de la biodiversité et de la restauration de la nature, dans un contexte environnemental changeant, pourrait justifier auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire, l'intérêt mutuel d'une adhésion à l'EPCE, aux côtés de l'OFB et de l'Etat. D'autres métropoles régionales comme Nantes, Rennes, Angers pourraient être aussi relancées, dans la synergie d'évolution actuelle du paysage institutionnel des acteurs de la biodiversité des régions concernées.*

La structure - Cette année, le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) fêtera ses 50 ans ! Créé en 1975 constitué en Syndicat Mixte depuis 1987 puis agréé « CBN » dès 1990, l'institution associe 3 collectivités territoriales et un Etablissement public de coopération scientifique (EPCS) : *Brest Métropole Océane* (BMO), le *Conseil Départemental du Finistère* (CD29), la *Région Bretagne* et l'*Université de Bretagne Occidentale* (UBO). Pour la prochaine période d'agrément,

une nouvelle modification de statut est envisagée, en *Établissement public de coopération environnementale* (EPCE), la période 2025-2026 étant une période d'adaptation, celle de 2027 à 2034 une phase de stabilisation de son nouveau modèle économique et statutaire. L'élargissement de l'assise institutionnelle prévoit que l'Etat et l'OFB deviennent adhérents à l'EPCE. Les premiers partenaires financiers sont l'Etat et les collectivités territoriales, avec des financements accessoires d'autres organismes, entreprises, visites et produits divers et fonds européens occasionnels (fonds FEDER, jusqu'à 10% en 2014 et 2015, puis plus modestes jusqu'en 2021). Le budget de fonctionnement de près de 2 100 K€ en 2014 a progressé pour dépasser 2 500 K€ en 2021. En 2023 le budget atteint 2,6 millions d'euros, avec de multiples conventions annuelles ou pluriannuelles d'activité : Etat (33%), BMO (9%), CD29 (7%), Région Bretagne (7%), autres CD (12%), autres Régions (7%), OFB (6%), Agence de l'eau (4%), autres organismes (11%). Les visites du jardin apportent 3% des recettes, le mécénat, environ 1%. Les frais de personnel représentent près de 80 % des dépenses. Stabilisée durant la précédente période d'agrément, la situation budgétaire pourra être encore renforcée avec de nouveaux partenariats auprès de collectivités du territoire d'agrément, comme membres adhérents de l'EPCE : Région Pays-de-Loire, Départements d'Ille & Vilaine, Morbihan, Côtes d'Armor, Loire Atlantique, Vendée, Mayenne, Sarthe et Maine-et-Loire, métropoles urbaines comme Nantes, Angers et Rennes. *Ceci doit permettre d'ajuster gouvernance et territoire en assurant aux collectivités cohérence et continuité en termes de moyens mutualisés au service des politiques publiques territoriales pour l'environnement et la biodiversité. La période d'agrément 2025-2034 s'ouvrira par une refonte structurelle en faveur des projets opérationnels : projets communs mutualisés et projets spécifiques menés par le pôle Pays de Loire – Bretagne, par le pôle Jardin botanique et actions internationales.*

L'équipe du CBNB - Depuis 2022, l'effectif est assez stable. Il compte aujourd'hui une équipe permanente de 35 personnes (34,5 ETP fonctionnaires ou CDI), renforcée par 4 personnes (2,4 ETP missions d'études, accueil du public, documentation ou programme comme CarHAB, en vacations ou remplacements temporaires) et 9 jardiniers de BMO (jardin et espaces de culture). Elle est rattachée pour l'essentiel au siège de Brest, 7 personnes basées à l'antenne des Pays de Loire. Cette équipe (organigramme sur le site web CBNB) est très spécialisée, en particulier dans (i) le traitement et de gestion de données espèces, habitat et cartographie, (ii) la maîtrise de protocoles de conservation *in situ*, (iii) le conditionnement et gestion de la banque de graines et des collections vivantes *ex situ*, (iv) l'animation du réseau des correspondants botanistes bénévoles et d'expertise en botanique et (v) la phytosociologie et sciences de la conservation. *D'où l'enjeu essentiel de stabilité du personnel et d'anticipation pour assurer le renouvellement progressif qui nécessite une longue formation scientifique et technique, et un temps indispensable de passage de relais.*

L'infrastructure – A Brest, en 2022 des nouveaux bâtiments du siège ont été inaugurés, représentant une amélioration considérable du cadre de travail par rapport aux anciens locaux du Stang Alar qui dataient des années 70, augmentés en 2007 de préfabriqués (type « Algéco ») pour obtenir un espace suffisant à l'équipe. Ce nouveau bâtiment a bénéficié d'apports financiers importants : BMO (2,9 M€), Région Bretagne (2,5 M€), Etat (1 M€), CD29 (530K€). Il offre 1150 m² de surface utile de travail (administration et bureaux, salle de détermination, espace documentaire, laboratoires, incluant un espace de conservation *ex situ* et la banque de graines, une salle de réunion etc.) et 1560 m² d'espace sous verrière. La serre de culture *ex-situ* et la serre pédagogique, situées en haut du vallon du Stang Alar, sont fonctionnelles mais en état d'usage. Le coût du chauffage a nettement augmenté ces dernières années, d'où d'importantes dépenses supplémentaires. A Nantes, l'antenne Pays de Loire située dans une petite rue du centre-ville bénéficie de l'espace fonctionnel de 2 appartements contigus (en location), suffisants pour l'équipe qui y travaille. *Comme le soulignait déjà Olivier Manneville lors du précédent renouvellement d'agrément, l'antenne manque de visibilité, quand la Région Pays-de-Loire reconfigure son paysage institutionnel pour la protection de la nature et de ses espaces naturels.*

Dénomination - On notera que le nom de « *Conservatoire botanique national de Brest* » traduit le soutien constant et historique de la Ville de Brest et de sa collectivité, Brest Métropole Océane (BMO) ainsi que l'implication durable des grandes collectivités du Finistère et de Bretagne. *Toutefois, compte tenu de son implantation en Pays de la Loire avec son antenne Nantaise, l'idée de trouver un nom incluant le pays ligérien pourrait faire son chemin.*

Le Conseil scientifique – Composé depuis 2014 de 22 membres, représentants d'organismes de recherche et personnes qualifiées, notamment en botanique, biologie de la conservation, phytosociologie, sciences de la végétation, écologie et génétique des populations et membres des CSRPN, le Conseil scientifique se réunit une fois par an pour examiner le bilan de l'activité, les perspectives, aborder les programmes et actions spécifiques. Des échanges ont lieu en cours d'année avec certains membres et lors de réunions thématiques. Il participe à l'analyse des bilans, accompagne le développement

de programmes phare (Cartographie des grands types de végétation, Télédétection), favorise les échanges de recherche (génétique, écologie végétale, biologie de la conservation, ex. Thèse et PNA *Eryngium viviparum*). Il a pris part historiquement à la mise en place du Réseau des correspondants bénévoles qui réunit depuis 2014 plus de 2000 botanistes et lichénologues (qui participe activement aux projets d'Atlas floristiques départementaux, perpétue les compétences botaniques régionales et réalise des inventaires flore et végétations).

Participation au réseau des CBN – Avec sa contribution permanente au Conseil et à l'Assemblée Générale de la Fédération des CBN, au Comité des directions des CBN et aux réseaux thématiques inter-CBN, le Conservatoire participe à la vie du réseau national des CBN qui doit bientôt couvrir tout le territoire métropolitain et ultramarin avec le projet de CBN de Guyane (en cours), constituant un ensemble structuré d'établissements œuvrant sur les mêmes bases scientifiques et techniques, assurant en interopérabilité des missions conjointes ou complémentaires sous coordination technique de l'OFB. La Fédération des CBN (association FCBN), qui a été un important échelon de coordination entre Conservatoires, garde aujourd'hui un rôle de représentation politique.

Les critères d'agrément - De l'avis de tous les partenaires consultés lors de ce rapportage, collectivités et services de l'Etat en région, les compétences et l'organisation du Conservatoire botanique national de Brest lui permettent actuellement de répondre pleinement à ses missions d'agrément et d'intérêt général. Ses actions sont bien identifiées et reconnues, notamment dans les domaines (i) de la connaissance et la fourniture de données validées, précises et fiables (flore, végétation, habitats, cartographie et SIG), (ii) l'expertise et d'aide à la décision (notamment pour les besoins de l'expertise et la veille réglementaire, la gestion d'espaces naturels protégés, la fourniture de cartes et données), (iii) l'assistance aux actions des collectivités territoriales et aux missions régaliennes de l'OFB et des autres services de l'Etat, (iv) la coordination et la conduite d'actions de conservation *in situ* et *ex situ*, (v) la participation et la fourniture de supports pour les systèmes d'information sur la biodiversité et le schéma national de données sur le patrimoine naturel, (vi) l'information, de sensibilisation (grand public, scolaire), d'information (élus, décideurs)... *L'expertise interconnectée, la synergie de réseau mutualisé auprès des partenaires sont autant d'aspects positifs, mais avec parfois en contrepoint pour l'équipe, un sentiment de dispersion, de fatigue et de stress et le besoin ressenti dans le cours de l'année d'un « temps de veille, de réflexion créative et d'échange », indispensable pour renouveler et ajuster le « cœur de mission Conservatoire ».*

Systèmes d'information et données patrimoine naturel - Les actions du CBNB participent pleinement aux systèmes d'information de l'inventaire du patrimoine naturel de flore, lichens, végétations et habitats naturels, à la gouvernance des plateformes régionales, en interopérabilité avec la plateforme nationale, tout en assurant la production, la validation, la gestion et la mise à disposition de métadonnées. On citera 3 plateformes exemplaires créées par le CBN de Brest lors de la dernière période d'agrément, **E-Calluna**, **Géo-Calluna** et **Géo-Network**.

Conservation, gestion, aide aux politiques publiques – Sur la flore vasculaire et bryophytique, les végétations et habitats naturels, l'expertise du Conservatoire est aujourd'hui largement identifiée et reconnue par les collectivités comme par les acteurs des territoires comme un des piliers du paysage institutionnel pour la connaissance, la conservation, la gestion et l'aide aux politiques publiques sur le patrimoine naturel et les espaces naturels sensibles. *Pour la fonge, on notera toutefois le besoin de renforcer les capacités d'expertises internes en mycologie dans les années qui viennent, c'est un élément important par ex. dans la composition et le fonctionnement d'habitats prairiaux ou forestiers, forts enjeux pour les stratégies régionales et nationales en faveur de la biodiversité (SRB, SNB2030) et des aires protégées (PAT, SNAP).*

Bases de données et outils de connaissance - Le CBNB participe largement à la structuration et à l'amélioration d'outils de connaissances, de recherche et de bases de données spécifiques, son pôle Bretagne-Pays-de-Loire assurant le suivi à long terme de la biodiversité végétale, en projetant d'y renforcer les aspects d'adaptation aux changements environnementaux et climatiques ainsi que de nouveaux enjeux sociétaux avec de nouvelles dynamiques « d'acteurs du territoire ». Il accompagne la protection et la restauration de la biodiversité, avec une prise en compte renforcée sur les milieux agricoles et forestiers. L'opérabilité et la fiabilité de ses bases de données contribuent à la synergie de réseau entre collectivités, associations, bureaux d'études et organismes de recherche. Son approche dynamique et fonctionnelle de la biodiversité en fait un pôle d'expertise et d'interconnexion effective. *Dans l'argumentation, il paraît important de subordonner les enjeux du changement climatique à ceux des changements globaux au même titre que les autres effets des activités anthropiques, comme l'eutrophisation, la fragmentation et l'artificialisation des sols, le transport d'espèces*

envahissantes, l'usage des pesticides, à endiguer pour restaurer et protéger les communautés biologiques, le cadre de vie et la santé.

Conservation *ex situ* - Le CBNB abrite la première collection d'espèces de plantes en voie de disparition à l'échelle mondiale (EW, CR, EN, VU selon la classification UICN) suivie par ordre d'importance par le Jardin botanique de Kew Gardens à Londres et celui d'Edimbourg. Ses collections vivantes comptent ainsi 4850 espèces rares cultivées *ex-situ* ou préservées dans sa banque de graines, originaires en particulier des principaux « hotspot » insulaires de biodiversité mondiale, ce qui constitue une grande responsabilité. *Après la sécurisation de ces collections avec les nouveaux équipements et les locaux plus adaptés, le dédoublement de toute cette collection pourra constituer une sécurisation supplémentaire.*

Ressources documentaires et collections d'herbiers - Centre de ressources sur les plantes sauvages et les milieux naturels, opérateur d'un système d'informations de référence et important centre régional de documentation dans son domaine, le CBNB gère aussi plus de 7 millions de données espèces et habitats, 19 collections d'herbiers et rassemble environ 63 000 références bibliographiques disponibles. Dans le développement d'outils, de gestion et de diffusion des données, il constitue un centre de production et d'intégration de données scientifiques fiables. Une des propositions phares du projet d'établissement vise à renforcer (i) ses plateformes techniques dédiées à la conservation *ex situ* et (ii) à la gestion de données plantes, lichens, végétations (SIG centralisé), (iii) son centre documentaire accessible en ligne, (iv) son espace didactique et de formation et enfin (v) ses salles de tri, de montage et de conservation de collections d'herbiers de référence. Il s'agit aussi de mieux faire connaître ce centre de ressource, sans équivalent sur le territoire, d'assurer sa cohérence scientifique et sa pérennité en sécurisant les données et documents, comme ses inestimables collections vivantes. Un effort de mutualisation est prévu pour les outils, actions et besoins de la conservation *ex situ*, avec le réseau des CBN, le CS, réseaux documentaires, MNHN, réseaux Herbiers & l'OEB. Pour la mise à disposition des données flore et espèces à enjeux, les outils élaborés (SI-flore, E-Calluna, E-Colibry, les Atlas floristiques de Bretagne, Loire-Atlantique et Vendée, les Cahiers scientifiques et techniques etc.) font l'unanimité auprès des partenaires. *Le travail en cours et attendu de versement, comme données publiques, de l'ensemble des relevés du réseau bénévoles (l'enjeu « données sensibles » d'espèces rares et remarquables étant cadré par le Guide technique « Sensibilité des données à la diffusion » 2022), doit permettre, conformément au cadre national, la prise en compte de tous les enjeux « flore » géolocalisées, dans les plans, actions et programmes territoriaux. Le CBNB applique d'ores et déjà le cadre national du SINP en transmettant au niveau de localisation le plus fin de toutes les données publiques, ainsi que toutes les données privées assorties du consentement de leurs auteurs (conformément à la loi de « Informatique et Libertés »), ce qui représente une partie largement prépondérante des données.*

En termes de **valorisation et de publications scientifiques**, le bilan 2014-2023 démontre le dynamisme et la qualité des publications scientifiques relatives aux travaux du CBN avec 1083 rapports d'étude, 46 communications à des colloques, 4 livres, 17 brochures, 6 articles de livres, 16 rapports de stage, une thèse et 141 autres publications dont la revue *Erica* qui rassemble actualités et découvertes botaniques sur le territoire du socle armoricain. En plus de l'accompagnement de nombreuses opérations de conservation et de restauration *in situ* et programmes d'actions pour la conservation *ex situ*, le CBNB apporte une aide à la décision dans la mise en place et la gestion d'espaces naturels sensibles (Natura 2000, RBD/RBI, RNN, RNR, PNR etc.). Dans l'élaboration des politiques publiques et de la réglementation territoriale, il contribue à la mise à jour des listes rouges nationales et régionales validées par l'UICN, ainsi qu'aux *Groupes de Travail Nationaux* qui actualisent maintenant les listes d'espèces protégées de la flore vasculaire et élaborent les listes de bryophytes, characées, champignons et lichens à proposer à la protection réglementaire.

Expertise et appui aux missions de police de l'environnement - Le Conservatoire vient en appui aux missions régionales de police environnementale de l'OFB, également dans la gestion d'espaces naturels protégés (PNM d'Iroise et de l'Estuaire de la Gironde, les RNN Baie d'Aiguillon, de Saint-Denis-du-Payré), à l'élaboration des Atlas de Biodiversité Communale ou intercommunale et à l'expertise pour la police de l'eau. L'OFB compte aussi sur le Conservatoire pour former des agents sur des aspects habitats, flore, espèces protégées, rares ou menacées, espèces exotiques envahissantes etc. D'autres convergences existent sur les enjeux « prairies ».

Communication, sensibilisation et mobilisation des citoyens et professionnels – Le Conservatoire développe depuis longtemps des actions de médiation, d'information et de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires sur la connaissance de l'environnement et la protection de la nature (ex. son Service pédagogique), le Jardin conservatoire et les infrastructures d'accueil du public (ex. serres pédagogiques) avec 2 animateurs scientifiques chargés de la

sensibilisation des scolaires, d'élus, de professionnels et du grand public. Les équipes scientifiques et techniques y contribuent aussi à travers l'élaboration et l'édition de documents de communication, brochures scientifiques et par la formation professionnelle et d'étudiants, la diffusion des résultats de recherche, colloques.

Restauration de la biodiversité - Le pôle Bretagne & Pays de Loire est mobilisé sur la connaissance, la préservation et la restauration de la biodiversité des milieux agricoles et forestiers : Plan national « Prairies » en faveur des prairies naturelles, élaboration et diffusion de guides des prairies, formation d'agriculteurs à la conservation de la biodiversité végétale, participation aux groupes de travail départementaux sur les plans de boisements, mise en œuvre des plans de conservation *in situ* et *ex situ* des plantes messicoles (cf. *PNA 2024-2033 en faveur des espèces et communautés des moissons, vignes et vergers*), élaboration en cours d'un catalogue des végétations forestières, contribution aux réseaux tels que *Fogefor*, *Renecofo*, avec les chambres d'agriculture régionales, collectivités, OFB, DDTM, ONF et CNPF de Bretagne & Pays de Loire, techniciens agricoles et forestiers, INRAe, Institut Agro-Rennes-Angers, CIVAM, le réseau scientifique de la restauration écologique, le réseau des CBN.

Appui à la formation initiale et professionnelle - Aux actions d'éducation, de communication médiatique, de sensibilisation à l'environnement du grand public et de valorisation des travaux scientifique du CBN s'ajoute enfin un programme de formation professionnelle et d'étudiants. Ces actions continuent de se déployer notamment en direction des botanistes et de gestionnaires d'espaces naturels et *pourraient peut-être être renforcées en particulier auprès des chargés de missions des DREAL, des DDT, des gestionnaires de sites Natura 2000.*

AVIS DU RAPPORTEUR

Durant la période d'agrément 2013-2024, le *Conservatoire Botanique National de Brest* a continué et renforcé le développement de ses activités et de ses missions d'intérêt général. Il remporte la confiance de ses partenaires, notamment les grandes collectivités de Bretagne et des Pays-de-Loire, les DREAL et l'OFB, qui reconnaissent unanimement son apport et font appel constamment à ses compétences et à son expertise dans le déploiement des politiques publiques sur le territoire. Ces dix dernières années, le Conservatoire a parfaitement rempli l'ensemble des missions d'agrément des CBN rappelées dans le présent rapport. Dans le cadre de la synergie en réseau des CBN, il reste pionnier et contributeur essentiel dans le développement des outils de caractérisation et de cartographie des végétations et des habitats de l'Ouest de la France, des inventaires et suivis des populations de flore vasculaire, bryophytique et la fonge lichénisante, ainsi que leurs associations biologiques. Il participe largement aux efforts d'information et de sensibilisation du public et aux actions pédagogiques et de vulgarisation dans ses domaines de spécialité. Il déploie également un ensemble de missions historiques spécifiques pour la conservation botanique internationale. Le CBNB mobilise et anime enfin un important réseau de correspondants bénévoles qui contribue largement au développement des sciences citoyennes et participatives en botanique, en Pays de Loire et Bretagne.

Le projet d'établissement du CBN de Brest pour 2025-2034 a été réalisé en concertation avec son *Comité syndical* et son *Conseil scientifique*, les services de *Brest métropole*, le *Service du patrimoine naturel des DREAL de Bretagne et des Pays de Loire*, la *Direction de l'environnement de la Région Bretagne* et la *Direction de l'eau et de l'environnement du Département du Finistère* (CD29). Conformément à l'Arrêté du 18 février 2022, la partie scientifique et technique du projet d'établissement présente des objectifs structurés en programmes et projets thématiques pertinents, accompagnés d'indicateurs de résultats. En termes de financement, les orientations pluriannuelles sont détaillées et les évolutions recherchées en termes de partenariat sont précisés. Les missions d'intérêt général portées par le CBNB sont déclinées aux différentes échelles territoriales, précisant les ressources humaines et moyens financiers administratifs techniques et matériels disponibles et à mobiliser. Les partenariats avec des organismes de recherche scientifiques et techniques, des gestionnaires d'espaces naturels, des jardins botaniques, associations, réseaux, sociétés naturalistes sont indiqués.

Avis du GT FFH-CBN du CNPN- Le Groupe de travail flore, fonge, habitats et CBN a émis le 18 avril 2025 *un avis très favorable à l'unanimité* au renouvellement de l'agrément du CBN de Brest en qualité de *Conservatoire botanique national* sur la période 2025-2034, pour les régions des Pays-de-Loire et de Bretagne, en l'accompagnant des recommandations suivantes :

- Dans ses domaines de compétences, l'expertise du CBN de Brest est avérée et indispensable, reconnue par les parties prenantes à la gestion et la protection de la nature. Pour être mieux entendue par les élus, les professionnels et les décideurs peu formés aux sciences du vivant et aux enjeux environnementaux, une action de communication est souhaitable afin de faire ressortir l'appui apporté par le Conservatoire par la mise à disposition d'outils et de données décisionnelles. Celles-ci participent à éclairer les choix pour les projets et actions des politiques publiques. Cette visibilité est déterminante en Pays de la Loire, en vue de la possible adhésion de partenaires dans cette Région.
- Poursuivre la coordination biogéographique à l'échelle du Massif armoricain, en concertation avec le Conservatoire botanique de Normandie, créé en 2024 et dont la demande d'agrément est actuellement en cours d'instruction, et avec le CBN Sud-Atlantique. Cette coordination biogéographique pourrait être précisée dans l'arrêté ministériel de renouvellement d'agrément du CBNB, même si elle ne donne pas lieu à ce stade à des financements spécifiques.
- Continuer et compléter le versement comme données publiques de tous les relevés du réseau bénévoles, conformément au cadre national du SINP (intégrant l'enjeu des données sensibles, définies au niveau régional), pour la prise en compte de l'ensemble des enjeux flore géolocalisées, dans les plans, actions et programmes territoriaux par les services des collectivités et de l'État, notamment de l'OFB. Continuer, à encourager les bénévoles à accepter que leurs données soient rendues publiques avec la plus grande précision géographique possible, dans le cadre du RGPD et de la loi « Informatique et Libertés » sur la protection des données personnelles.
- S'assurer de l'adéquation des effectifs spécialisés (botanistes, écologues, et phytosociologues en particulier), de la disponibilité et des moyens, permettant de répondre à la montée en charge des chantiers régionaux de restauration écosystémique et paysagère au cours des prochaines décennies. Les moyens pour mener à bien les objectifs du projet d'établissement 2024-2034 devront répondre aux tâches demandées au Conservatoire et permettre de faire face à ces nouveaux enjeux, dans le cadre d'intervention révisé en 2022, notamment l'intégration de nouvelles compétences pour l'accompagnement de la restauration des écosystèmes, ainsi que pour le développement des capacités d'expertise sur la fonge et sur les mycorhizes, importants pour la qualité et la restauration des sols.
- Evaluer la possibilité d'étendre les propositions de formations spécialisées du Conservatoire botanique, notamment auprès de chargés de missions des DREAL, des DDT, des gestionnaires N2000 et peut être aussi des collectivités, chambres d'agriculture, fédérations de chasse, etc.
- Mener une réflexion pour renforcer la visibilité de l'antenne nantaise durant la nouvelle période d'agrément.

Avis du CNPN - Le CNPN lors de sa réunion plénière du 9 juillet 2025, émet également un avis favorable à l'unanimité (21 votants) à cette demande, en y ajoutant la recommandation complémentaire suivante :

De veiller, lors de l'évolution statutaire des CBN en EPCE, à la pluralité des administrateurs, en intégrant un collège composé de naturalistes et d'associations de protection de la nature, ce qu'autorisent les articles L. 1431-4, I, 2° et 4° et R. 1431-4, 2° du Code général des collectivités territoriales. Les producteurs de données individuels et associatifs apportent en effet une contribution importante et désintéressée à la connaissance, la restauration et la protection de la flore, de la fonge et des habitats naturels. C'est pourquoi le CNPN recommande aussi aux CBN de conforter et, si nécessaire, d'amplifier leurs relations avec ceux-ci, de plusieurs manières : en intégrant leur expertise au sein de leurs Comités scientifiques, en développant les réseaux de correspondants et d'acteurs, et par le moyen de conventions, à l'image de celle récemment passée entre la Fédération des CBN, l'Association française de Lichénologie (AFL) et le MNHN.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



Bruno Bordenave

Le président du Conseil national de la protection de la nature



Loïc MARION